



Strasbourg, vendredi 19 mai 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/02935

Pris en application :

- art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)
- art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
- Arrêté préfectoral n° 199 du 16 mai 2023

Feux d'artifices (organisé par M. GRENIER)

Plage de l'étang du Stock (petit côté) à Langatte

Arrêt de navigation (dans le périmètre de sécurité du feu d'artifice) (tous les usagers - dans les deux sens)

**- le 10/06/2023 de 22:45 à 23:45**

- o Canal de la Marne au Rhin, branche Est
au pk 0 (Etang du Stock)

Une interdiction de stationner (dans le périmètre de sécurité du feu d'artifice) (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 10/06/2023 à 08:00 au 11/06/2023 à 07:00

- o Canal de la Marne au Rhin, branche Est
au pk 0 (Etang du Stock)

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale ou de la Brigade Fluviale.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UT Marne au Rhin et Sarre, 12, rue de l'Orangerie, BP 10112, 67703 SAVERNE CEDEX
Tél : 03 88 91 80 83 - Fax : 03 88 71 28 15

Date limite d'affichage :

12/06/2023

Chef d'Unité

Jérôme ALBARET